



**POLITIQUE ADMINISTRATIVE D'INTERVENTION
DE LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
POUR LE RETRAIT DES GRAFFITIS VISIBLES DE LA RUE
SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

ANNEXE "I"

ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE
Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

Propriétaire (adresse postale)	
Nom :	_____
Compagnie :	_____
A/S :	_____
Adresse :	_____
N° de téléphone :	_____
Courriel :	_____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)	
Nom :	_____
Adresse :	_____
N° de téléphone :	_____
Courriel :	_____

Adresse de l'intervention : _____

Numéro du rapport de l'incident : _____

(délivré par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville)

ACCEPTATION

Le propriétaire consent à donner accès à la propriété localisée au numéro d'immeuble mentionné ci-haut, aux représentants de la Ville de Sainte-Thérèse et de l'entrepreneur par elle désigné, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage (repeinte) de graffitis visibles de la rue, de même que les récidives à venir, le cas échéant. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par la Ville de Sainte-Thérèse. Ni la Ville ni l'entrepreneur désigné n'a d'obligation de résultat. De plus, le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées.

- J'autorise la Ville à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage (repeinte) de graffitis et renonce à toute réclamation contre la Ville à l'égard de cette intervention.
- Je refuse que la Ville procède aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis et m'engage à le faire dans un délai de cinq (5) jours. À défaut de me conformer à la réglementation municipale dans le délai octroyé, je suis conscient que la ville pourrait engager une procédure pénale à mon égard.

Signature : _____

Date : _____